

## Changements concernant la collecte des emballages recyclables

Des changements sont à venir dans la collecte de nos déchets. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la collecte du verre en porte-à-porte, autrement dit devant chez soi, sera terminée. Il faudra dès lors, déposer les bouteilles et autres pots et bocaux en verre au point d'apport volontaire (PAV) situé sur la commune.

**Pourquoi ce changement ?** La collecte du verre en porte à porte fonctionnait bien jusque-là et beaucoup d'entre vous devait l'apprécier, alors pourquoi l'arrêter ? Il s'agit là d'un problème technique un peu complexe par rapport au traitement et au recyclage du verre. En effet, la collecte du verre en porte-à-porte à l'aide de bennes à ordures ménagères casse ou plutôt pile le verre qui devient difficilement traitable par la suite. Il ne remplit d'ailleurs plus les prescriptions techniques imposées par le verrier récupérateur et recycleur. Il faut donc s'adapter et le choix s'est naturellement porté vers les colonnes d'apport volontaire car c'est le mode collecte le plus répandu et le plus économique. En France, plus de 93 % du verre est collecté de cette façon en milieu rural et d'autres collectivités sont dans la même démarche comme le Grand Dijon par exemple.

**Des économies à la clé...** Certes lorsque votre caissette, car celle-ci restera à votre disposition, sera pleine, il faudra se rendre au PAV au lieu de la déposer devant chez vous. C'est un effort supplémentaire qui est demandé mais l'arrêt de cette collecte permettra, en plus de répondre favorablement aux conditions de recyclage, de réaliser également une économie substantielle.

**...et de nouveaux contenants !** En effet, en parallèle de l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte, la collecte des emballages recyclables en caissette toute les semaines, laissera la place à une collecte en conteneur tous les 15 jours. Ceci supprimera donc une collecte complète et dégagera l'économie attendue. Vous serez donc équipé en fin d'année, d'un conteneur couvercle jaune qui viendra remplacer la caissette.

**Et les papiers ?** Il n'y aura pas de modification concernant les papiers. Ils seront toujours collectés à l'aide des caissettes et tous les 15 jours en même temps que les conteneurs jaunes.



*Verre après collecte en porte-à-porte : ne remplit plus les prescriptions techniques de recyclage*